

Aurignac, le 07 mai 2015

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le **lundi 18 mai prochain à 20 h 30 à la CCTA.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Report de la création de la régie du musée au 1^{er} juin (délibération);
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour achat d'une débroussailleuse et d'un tracteur (délibération) ;
- Convention pour la constitution d'un groupement de commandes (SDEHG) en vue de l'achat d'électricité (délibération) ;
- Subvention à l'OTTA (délibération) ;
- DETR complémentaire pour le Centre Médical (délibération) ;
- Questions diverses.

Les modèles de délibérations vous seront transmis ultérieurement.

Par ailleurs, le conseil communautaire consacré au budget 2015 aura lieu le mercredi 27 mai prochain, à 20 h 30. La convocation vous sera transmise dans les jours qui viennent avec les documents afférents.

La restitution de l'étude financière de l'ATD, à la demande de cette dernière, vous sera présentée fin juin, l'étude prospective nécessitant la finalisation du budget 2015.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



**Terres
D'AURIGNAC**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 MAI 2015

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego (procuration de Régine Boulp) Philippe Bertrand (procuration de Bernard Gabas) Laurence Darnise (procuration de Marie-Hélène Fleurigeon) Nicole Samouillan Jean Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Gérard Loiseau Jérôme Butti
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Philippe Jouret
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure

Présents :	27
Représentés :	3
Absents non représentés :	0
Total :	30

Monsieur Jean-Michel LOSEGO est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil communautaire du 15 avril 2015, rédigé et transmis par Thomas Faure.

Monsieur Fitte réitère sa demande concernant les frais de déplacement du Président. Il souhaite savoir précisément où en est ce dossier.

Monsieur le Président lui répond que le montant sera porté au budget 2015 qui sera présenté ultérieurement.

Monsieur Fitte souhaite également avoir des précisions sur les transferts de compétences qui n'auraient pas été accompagnés de transfert de charges car cela revient souvent comme justificatif des problèmes de trésorerie de la CCTA.

Monsieur le Président lui donne le coût des dépenses transférées par habitant à l'année:

- Piscine (100 000 € de fonctionnement + 32 000 € de prêt) : 30,70 €/habitant.
- Musée (120 000 € de fonctionnement + 17 000 € de prêt) : 31,86 €/habitant.
- Périscolaire (400 000 € de fonctionnement) : 93,02 €/habitant.
- Scolaire (40 000 € de fonctionnement) : 9,30 €/habitant.
- Tourisme (50 000 € de fonctionnement) : 11,62 €/habitant.
- Fourrière animale (5 500 €) : 1,30 €/habitant.
- Logements (38 000 € de recettes + 69 000 € de prêt) : 7,20 €/habitant.

Le Président précise qu'il ne s'agit que des compétences facultatives, c'est-à-dire celles qui seraient susceptibles d'être rendues aux communes dans le cadre de la fusion à venir.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 15 avril 2015 est approuvé.

I. Report de la mise en place de la régie d'exploitation au 1^{er} juin 2015 :

Monsieur le Président explique que la régie d'exploitation n'étant pas tout à fait prête, il s'avère nécessaire de reporter sa mise en service au 1^{er} juin et donc de proroger également la régie de recettes afin de continuer à régler les factures du musée.

Monsieur Massarin s'interroge sur ce report.

Monsieur Boube fait remarquer que le projet de délibération transmis n'est pas très clair et qu'il faudrait le rédiger autrement.

Monsieur le Président reprend les termes de la délibération en les reformulant de manière plus précise.

Madame Rey demande si, dès lors, un nouveau projet de délibération sera soumis aux délégués.

Il lui est répondu que la délibération sera prise selon les précisions demandées.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

II. Demande de subvention pour l'achat de deux débroussailleuses :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire d'acheter deux débroussailleuses pour les services techniques. Le montant total s'élève à 2 066,92 € HT, soit 2 480,30 € TTC. Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'obtention d'une subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Demande de subvention pour l'achat d'un tracteur :

Il s'agit de remplacer la location d'un chargeur pour l'alimentation du point à temps automatique qui revient à ce jour à 28 000 €/an.

Le montant du devis est de 42 000 € HT, soit 50 400 € TTC.

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'obtention d'une subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Convention pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de l'achat d'électricité :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la CCTA a reçu un courrier du SDEHG l'informant que, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA seraient supprimés à compter du 31 décembre 2015.

Cela impose aux acheteurs publics d'engager une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour souscrire un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2016.

Or, la piscine est concernée par cette disposition (plus de 36 KVA).

Le SDEHG propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité afin de permettre aux acheteurs concernés de se mettre en conformité avec la loi tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Il s'agit donc de signer une convention avec le SDEHG pour la passation de ce marché et, en amont, de délibérer pour autoriser le président à signer la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Avance de subvention à l'Office de Tourisme :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la CCTA verse toujours en début d'année une avance sur la subvention à l'OTTA afin de lui permettre de fonctionner jusqu'au vote du budget.

Il est proposé d'attribuer 15 000 €.

Monsieur de Galard demande si cela viendra en sus de la subvention.

Monsieur le Président lui répond que la subvention versée (dont le montant sera voté lors du vote du budget) tiendra compte de cette avance et sera donc déduite de ce montant de 15 000 €.

Vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

VI. Demande de DETR complémentaire pour la Maison Médicale :

Monsieur le Président rappelle qu'un montant de 300 031 € de DETR a été attribué pour la réalisation de la Maison Médicale.

Or, ce montant avait été attribué sur la base de l'avant projet sommaire présenté par l'architecte et qui s'élevait à 1 008 900 €. A ce jour, le montant global des travaux s'élève à 1 281 737,76 € HT, soit 272 837,76 € de plus qui peuvent générer une DETR supplémentaire.

Monsieur Boube demande des précisions sur ce nouveau financement. Il souhaite qu'on lui confirme que les fonds ministériels promis sur cet équipement ont bel et bien été annulés.

Monsieur le Président lui répond que le Ministère de l'Intérieur n'a effectivement pas souhaité les accorder et a demandé au sous-préfet de débloquer une somme sur sa réserve de DETR.

Madame Rey demande si la somme que l'on percevra de DETR sera équivalente aux 150 000 € de fonds ministériels que nous ne toucherons pas.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Fitte se montre très étonné que 272 837,76 € supplémentaires puissent générer 150 000 de DETR, sachant que les 1 008 900 € n'ont généré « que » 300 031 €, soit environ 30%. Si l'on reste sur cette base de 30%, on aurait une nouvelle subvention d'environ 82 000 € et non 150 000 €...

Monsieur Faure (Thomas) trouve étonnant que l'on ne dépose que maintenant cette DETR complémentaire. Or, le temps passe et les travaux avancent....

Monsieur le Président informe qu'il a rencontré Monsieur le sous-préfet courant mars afin de monter le dossier. Il précise que le règlement de la commission d'attribution de la DETR plafonne les subventions à 300 000 € pour les Maisons Médicales.

Madame Samouillan demande ce qu'il est advenu des 150 000 € de fonds ministériels promis pour le tourne à gauche.

Monsieur le Président lui répond qu'il a été attribué 100 000 € de fonds ministériels pour cette réalisation, compte tenu que le coût était inférieur à la première estimation des travaux.

Monsieur Faure(Thomas) fait remarquer que si la DETR est plafonnée à 300 000 € pour les Maisons Médicales, on dépasse le plafond avec cette nouvelle DETR....

Monsieur le Président lui répond que le plafond ne concerne que la première demande.

Monsieur de Galard s'étonne que l'on demande cette nouvelle subvention si tardivement.

Monsieur le Président précise qu'il était acté 150 000 € de fonds ministériels pour le tourne à gauche et 150 000 € pour la Maison Médicale, lesquels se sont transformés à la demande du Ministère de l'Intérieur en 150 000 de DETR supplémentaire.

Il informe qu'il a rencontré le sous-préfet il y a peu pour finaliser le dossier et qu'il ne reste plus aujourd'hui qu'à délibérer pour faire la demande.

Madame Rey demande pourquoi la délibération mentionne que ce montant de DETR sera inscrit en recette d'investissement au budget 2015. Sachant que le montant n'est pas connu avec exactitude à ce jour, cela lui paraît hasardeux.

Monsieur Losego lui répond que c'est une formule habituelle dans les délibérations et que cela n'entraîne aucune conséquence.

La formule sera toutefois supprimée.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 8

La délibération est adoptée.

Monsieur Boube tient à justifier son abstention par la légèreté du plan de financement présenté. Nombre d'élus se sont posé beaucoup de questions et c'est la raison pour laquelle certains d'entre eux ont souhaité rencontrer le sous-préfet. La réalité donne raison à leurs craintes : les fonds ministériels soit disant garantis ne sont pas là et l'opération présentée à l'origine comme une opération blanche pour la CCTA est loin de l'être au final. Il condamne cette démarche qui a conduit les élus à la méfiance.

Monsieur le Président annonce que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur Boube lui rappelle les questions diverses.

Monsieur le Président lui répond qu'il n'y en a pas.

Monsieur Boube pense que les délégués ont peut-être des questions qu'ils ont envie d'aborder avant la fin de la séance. Lui notamment, souhaite s'exprimer. Le budget doit être voté la semaine prochaine, et, à ce jour, il n'a pas tous les éléments lui permettant de voter. L'étude de l'ATD, entre autres, n'a toujours pas été transmise. Or, les élus ont besoin de cet éclairage, de même que celui de la Chambre régionale des Comptes, pour se déterminer et pour gérer au mieux la situation.

Il rappelle que lors du dernier conseil communautaire du 15 avril, les élus ont refusé de voter le compte administratif, ce qui est un signal et non des moindres. Comment la CCTA va-t-elle réagir à cela et quelle suite sera donnée ?

Monsieur le Président lui répond que le compte administratif a été transmis au contrôle de légalité qui, au vu du vote négatif qu'il a généré, le transmettra à la Chambre Régionale des Comptes laquelle devra le rendre exécutoire.

En ce qui concerne l'ATD, il affirme avoir souhaité que l'étude soit remise à la CCTA avant le vote du budget mais cela n'a matériellement pas été possible, notamment parce que les personnes en charge de l'analyse sont à ce jour en congés.

Monsieur Viguié demande quelle est la date butoir pour voter le budget.

Monsieur le Président lui répond que c'est le 15 avril.

Monsieur Viguié fait remarquer que l'on est déjà largement hors délai....

Monsieur Faure (Thomas) demande ce que va faire la chambre Régionale des Comptes si le conseil communautaire ne vote pas le budget.

Monsieur le Président lui répond que, si le budget n'est pas voté, la CRC fera une enquête au terme de laquelle elle prendra elle-même l'initiative de modifier le budget à sa convenance.

Monsieur de Galard trouve très dommageable que l'analyse de l'ATD ne soit pas présentée en amont du budget, d'autant qu'il y a plusieurs mois qu'elle a été demandée.

Monsieur Fitte fait remarquer que le Crédit Agricole, qui a commandité cet audit, doit être également dans l'attente, ce qui ne peut être très positif.

Monsieur le Président répond que le Crédit Agricole prendra sa décision en fonction des nôtres.

Madame Rey demande si le Crédit Agricole a proposé le consolidation de la dette.

Monsieur le Président lui répond qu'il a évoqué d'en consolider une partie.

Monsieur Féraut rappelle que le Crédit Agricole souhaite que 600 000 € du prêt relais du musée soit remboursés par les subventions restant à encaisser. Les 400 000 € restant pourront dès lors être étalés. Le Crédit Agricole souhaite également que la CCTA se fasse racheter la ligne de trésorerie (550 000 €) par une autre banque.

Madame Ferrere demande si l'étude de l'ATD était payante ?

Monsieur le Président lui répond que la CCTA paie une cotisation annuelle à l'ATD (284 €) et que les conseils et études sont gratuits.

Monsieur Massarin reste très dubitatif quant au rendu de cette étude au vu du temps que cela prend...

Monsieur le Président argumente que les services de l'ATD ont dû attendre la communication du compte administratif.

Monsieur Féraut indique que le budget qui sera présenté sera un budget sincère qui mentionnera, ainsi que le demande la CRC, 1 550 000 € de dette (correspondant au prêt relais du musée et à la ligne de trésorerie).

Madame Samouillan indique qu'il lui semble impensable de voter un budget dans ces conditions.

Monsieur Féraut fait remarquer que si le budget n'est pas voté et donc que la CRC est saisie ; elle n'aura d'autre solution que d'augmenter de manière conséquente la fiscalité pour rembourser la dette.

Monsieur Faure (Thomas) s'insurge en lui disant que cela devrait poser un vrai problème à l'ensemble des élus et notamment à ceux qui ont géré au plus près et contribué à la situation actuelle de la CCTA. **En conséquence, les élus qui voteraient contre le budget ne pourrait pas être tenus pour responsables de l'intervention de la CRC.**

Monsieur Passament est d'avis que les 6 vice-présidents qui ont élaboré le budget devront assumer leurs responsabilités.

Monsieur Faure (Thomas) lui répond qu'il n'est vice-président que depuis un an, **qu'il a voté contre le compte administratif 2007 et le budget 2013** et qu'il est certainement l'un de ceux qui ont tiré la sonnette d'alarme depuis un bon moment.

Monsieur Viguié fait remarquer qu'il n'a obtenu aucune réponse sur ces demandes quant à la situation précise de l'état de la trésorerie de la CCTA. Il souhaite savoir notamment pourquoi toutes les subventions du musée ne sont pas rentrées.

Monsieur Féraut lui répond que c'est parce que les travaux ne sont pas totalement achevés, que l'architecte et le maître d'œuvre (au demeurant en maladie) sont sur Paris, ce qui ne facilite pas les communications...

Monsieur Chrétien confirme qu'une partie du chantier du musée n'est pas achevée, notamment l'aménagement du sentier. Toutefois, l'appel d'offre devrait être lancé prochainement. Il reste également une partie du mobilier. Mais le problème majeur est qu'il reste des entreprises qui n'ont pas achevé leur travail et que certaines ont déposé le bilan.

Monsieur le Président ajoute que le projet a perdu une année durant laquelle rien ne s'est fait, que l'Etat (par le biais du DRAC) nous a demandé de nous séparer de la maîtrise d'œuvre. Le dossier n'a pu avancer qu'avec l'aide du nouveau DRAC et celle du Muséum.

Monsieur Fitte constate que si le projet n'avait pas été aussi ambitieux, on n'en serait pas là et que si l'on avait eu les chiffres d'aujourd'hui à l'époque, on aurait sûrement réalisé un projet de moindre envergure.

Au demeurant, il loue les membres du Bureau qui osent dénoncer la situation.

Madame Rey rappelle qu'il s'agisse de la CCTA ou d'une commune membre, c'est toujours le même contribuable qui est en face et qu'il ne faudrait pas l'oublier....

Monsieur Faure (Thomas) est d'avis que l'on ne peut accuser uniquement la conjoncture de 2012 pour expliquer la situation financière de la CCTA. Il ne peut admettre que l'on réduise les problèmes de trésorerie au fait que l'on ait transféré des compétences sans transfert des charges qui les accompagnaient.

Madame Rey trouve également que cela est un faux prétexte. Le souci est que rien n'est évalué en amont, rien n'est anticipé. Elle cite l'exemple du périscolaire qui a été transféré en 2 mois dans la précipitation la plus totale sans que l'on ait analysé en amont les conséquences financières de ce transfert pour la CCTA.

Monsieur le Président lui répond que ce transfert de compétences a permis de remettre à plat l'ensemble des contrats des agents, dont certains étaient « à la limite de la légalité avec des agents qui exerçaient des fonctions de direction sans avoir les diplômes requis », dans « des conditions de négriers », certains agents en arrivant à travailler bénévolement....

Aujourd'hui, les conditions de travail des agents se sont considérablement améliorées et cela se ressent sur le service.

Monsieur Fitte s'insurge contre cette vision des choses et ne se sent pas concerné par ces reproches. Lorsque le service des ALAE était géré par les communes, les choses fonctionnaient aussi bien et coûtaient beaucoup moins cher.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.
